

Invitation à une activité de formation continue



Titre : Les Biologiques
No d'activité : 68776
Date : mercredi le 13 mars 2019
Lieu : Sani Sport
Coordonnées : 7777, boul. Marie-Victorin, Brossard

Objectifs

À LA FIN DE CETTE FORMATION LES PARTICIPANTS POURRONT:

1. DÉFINIR ET CLASSIFIER CERTAINS OUTILS THÉRAPEUTIQUES SOUVENT UTILISÉS EN RHUMATOLOGIE.
2. ÉNUMÉRER LES SITUATIONS CLINIQUES OÙ UN AGENT DE RÉMISSION OU UN BIOLOGIQUE PEUT DEVENIR UNE APPROCHE THÉRAPEUTIQUE SOUHAITABLE ET LE BILAN DE BASE DE RHUMATOLOGIE NÉCESSAIRE POUR UNE RÉFÉRENCE.
3. CONSEILLER SON PATIENT SUR LA VACCINATION NÉCESSAIRE LORS DE L'EMPLOI D'UN AGENT DE RÉMISSION OU D'UN BIOLOGIQUE.
4. SURVEILLER LES PRINCIPALES MANIFESTATIONS CLINIQUES POSSIBLES CHEZ UN PATIENT SOUS UN BIOLOGIQUE.
5. IDENTIFIER LES SITUATIONS CLINIQUES URGENTES CHEZ UN PATIENT SOUMIS À UN BIOLOGIQUE OÙ L'ARRÊT DE LA THÉRAPIE DOIT ÊTRE CONSIDÉRÉ.

Président de séance : Dre Lise Chalut

Horaire

2019-03-13	07:00	07:30	Autre	Arrivée, inscriptions et déjeuner	
2019-03-13	07:30	08:30	Conférence	Les Biologiques	Dr Frédéric Massicotte, rhumatologue
2019-03-13	08:30	09:30	Autre	Remerciements, évaluations et départ	

Veuillez confirmer votre présence auprès de Mme Nathalie Prévost au 514-214-0900 ou à nprevost@its.jnj.com
Nombre de places limité

L'Association des médecins omnipraticiens de Richelieu St-Laurent, sous l'agrément parapluie de la FMOQ, reconnaît 1.00 heure(s) de crédits de catégorie 1 aux participants à cette activité. Le code d'éthique du Conseil québécois de développement professionnel continu des médecins (CQDPCM) doit être respecté (www.cqdpcm.ca).

Cette activité bénéficie d'une subvention à visée éducative de Janssen

Tous les participants sont invités à se créer un compte au www.fmoq.org en cliquant sur « se connecter ». Ce compte vous permettra de remplir l'évaluation de l'activité au <https://evaluation.fmoq.org> ainsi que de télécharger votre attestation de participation (des frais pourraient être exigés pour les professionnels de la santé autres que médecins et résidents).

Une procédure détaillée est mise à la disposition du participant en allant sur le portail:
<https://www.fmoq.org/formation/politiques/procedure-de-telechargement-des-attestations-ominipraticiens/>.